



COMMUNE DE VAULION

# Avis à la population

## Parc éolien « Sur Grati »

### Informations n° 2 sur l'état d'avancement du projet

Le projet de parc éolien « Sur Grati » se poursuit dans sa phase concrète de réalisation sur notre commune par l'aménagement des accès.

La première étape des travaux réalisée ce printemps sur le tronçon allant de « Chez les Reymond » jusqu'au « Morez » est pratiquement terminée.

La deuxième étape des travaux, sur le tronçon entre « Le Plâne » et « La Mâche », se terminera au début du mois d'août 2024.

La troisième étape des travaux, qui concerne le tronçon entre « Le Plâne » et juste avant le début du parc, a débuté en juin et se poursuivra durant l'été. Les travaux vont impliquer la fermeture de la route de la Provence qui relie Vaultion à Vallorbe par le Plâne du 22 au 24 juillet, du 12 au 16 août et du 19 au 30 août. Des arrangements ont été trouvés avec les exploitants agricoles qui utilisent cette route.

La quatrième étape des travaux du tronçon entre « La Notariale » et « La Mâche » débutera dès la deuxième moitié du mois d'août. L'accès à ce chantier se fera via la montée de « La Mâche », afin de ne pas entraver l'exploitation de l'alpage de la Notariale.

Tous les propriétaires fonciers situés le long des routes concernées par les travaux ont été ou vont être contactés personnellement avant les travaux de manière à tenir compte au mieux de leurs préoccupations, intérêts et besoins.

La Municipalité, avec la collaboration du maître d'ouvrage, des mandataires et des entreprises, peut vous assurer que tout sera mis en œuvre pour que les riverains et usagers soient le moins possible importunés. Elle remercie également la population de sa compréhension et de se conformer à la signalisation mise en place.

Les Autorités se réjouissent de la réalisation de ces travaux qui vont contribuer significativement à l'amélioration du réseau routier de la Commune de Vaultion.

Pour mémoire, le projet de parc éolien a fait l'objet d'un Plan Partiel d'Affectation (PPA) intercommunal qui est entré en vigueur après l'enquête publique de 2014 et les approbations successives jusqu'à celle du Tribunal fédéral de 2021. Simultanément au PPA, le projet routier pour l'aménagement des accès au parc a reçu toutes les autorisations valant permis de construire, ceci a permis de légitimement effectuer les travaux.

En guise de rappel, les permis de construire pour la construction des éoliennes ont été mis à l'enquête en 2023 et délivrés par les Communes de Premier et de Vaultion au début de cette année. Ils ne seront toutefois pas en vigueur tant que les tribunaux n'auront pas statué sur les recours déposés par les opposants. Les travaux routiers prévus jusqu'au début de l'année prochaine ne sont pas concernés par ces permis de construire.

Vous serez informés de l'avancement des travaux et des prochaines étapes via notre site internet [www.vaultion.ch](http://www.vaultion.ch) et par affiches au pilier public.

Nous vous adressons nos meilleures salutations.

La Municipalité

Vaultion, Juillet 2024